



# EQUIPIER(ERE)



Affectation au Centre d'entraînement et de développement des compétences de Saint-Valéry en Caux lors de la formation

Affectation dans un centre d'incendie et de secours à l'issue de la formation.



**Service départemental  
d'incendie et de secours  
de la Seine-Maritime**

## Missions du SDIS

Prévention et évaluation des risques de sécurité civile ;  
Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours ;  
Protection des personnes, des biens et de l'environnement ;  
Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

## Dimensionnement du SDIS

SDIS de catégorie A  
940 sapeurs-pompiers professionnels  
244 personnels administratifs, techniques et spécialisés  
3 204 sapeurs-pompiers volontaires  
79 centres d'incendie et de secours

## Dimensionnement du département

1 257 920 habitants  
6 277 km<sup>2</sup>  
711 communes  
67 établissements classés SEVESO  
2 centrales nucléaires de production d'électricité (Paluel et Penly)

## Liaisons hiérarchiques à l'issue de la formation initiale

**N+1** : Chef d'équipe ou chef d'agrès.  
**N+2** : Chefferie du centre d'incendie et de secours.

## Liaisons fonctionnelles

**Internes** : Intervenants opérationnels, hiérarchie.  
**Externes** : Usagers, services de santé et d'urgence, Police/Gendarmerie Nationales.

## Missions principales

### Interventions de secours en cas d'incendie :

- Participer aux différentes phases de la marche générale des opérations ;
- Établir des relations avec les victimes et les autres intervenants des services publics et privés, de santé et de secours médical.

### Interventions de secours à personne :

- Effectuer un bilan secouriste de l'état de la victime ;
- Traiter la victime (conditionnement, relevage, brancardage, oxygénothérapie) ;
- Préparer le matériel médical ;
- Désincarcérer ;
- Baliser et protéger le périmètre de l'intervention ;
- Rassurer les victimes ;
- Nettoyer et désinfecter la cellule et le matériel.

### Interventions diverses de secours :

- Participer aux différentes phases de la marche générale des opérations diverses hors extinction des incendies et secours à personne ;
- Établir des relations avec les victimes et les tiers.

### Interventions de secours en fonction des risques locaux :

- Mettre en œuvre les matériels ;
- Identifier les acteurs ;
- Appliquer les consignes de sécurité individuelles et collectives ;

- Dialoguer en utilisant le matériel de transmission ;
- Mettre en œuvre les techniques ;
- Décrire et évoluer dans le milieu.

### Missions secondaires

Sans objet

### Emploi opérationnel (SP)



Emploi opérationnel : Equipier

### Filières et plages de grades du poste

**SPP**  
Caporal

**ADM**

**TECH**

#### Formations et diplômes

Être titulaire du concours de caporal et être inscrit sur liste d'aptitude du CDG 35 ;  
Conducteur détenteur du permis poids lourd apprécié.

#### Connaissances

Fonctionnement d'un centre d'incendie et de secours ;  
Fonctionnement de l'établissement.

#### Savoir-faire

Savoir rendre-compte.

#### Savoir-être

Sens du travail en équipe ;  
Dynamisme, maîtrise de soi ;  
Rigueur, discrétion ;  
Sens du service public.



Encadrement

Néant

- Word, Excel, Access, PowerPoint
- Logiciel de gestion de courriers : Elise
- Logiciel financier
- Logiciel métier
- Logiciel technique
- Logiciel graphique



- Effets d'habillement
- Logement de fonction
- Véhicule de service
- Téléphone portable
- Ordinateur portable / tablette
- Badge d'accès
- Carte de pointage
- Badge télépéage



Régime de garde mixte, 12 heures  
et 24 heures



Moyens matériels du centre de secours.



#### Rémunération (selon la délibération du CASDIS en vigueur)

- Salaire indiciaire au grade concerné
- Régime indemnitaire

**Complémentaire santé** : participation aux contrats labellisés

**Prévoyance** : prise en charge complète par le service d'une garantie incapacité de travail

**Œuvres sociales** : Action sociale (CNAS) / Amicale interne

MAJ : 10/06/2024

PB :  Oui  Non



- Voie statutaire
- Voie contractuelle (durée réglementaire maximale) :



Service GPEEC et mobilités  
02.32.70.71.05